

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 27 Mai 2015

18 - COMMUNICATION

18.5 - Partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et la Mairie de Toulouse organisatrice du Festival Rio loco

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du festival Rio Loco qui se tiendra du 17 au 20 juin 2015 à la Prairie des Filtres, il a été envisagé d'établir un partenariat entre la Mairie de Toulouse et Tisséo-SMTC.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Tisséo-SMTC s'engage à (...) :

- (...) assurer la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 8 au 20 juin 2015 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public.

COUT NUL

- (...) assurer la mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus et métro du 1^{er} au 20 juin 2015 : Voussures de Bus et quais métro.

COUT NUL

- (...) mettre à disposition du 17 au 20 juin 2015, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé Cours Dillon.
- (...) d'informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture.

En contrepartie, la Ville de Toulouse s'engage à :

(...) assurer la visibilité de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation (logo + insertion dans le programme).

(...)La Ville de Toulouse s'engage à mettre à la disposition du personnel de Tisséo-SMTC et de Tisséo 50 invitations par soir (50 "Pass 1 jour") et 20 de pass festival (20 "Pass 5 jours").

-Par ailleurs des dispositifs techniques seront mis en place

+ Déviation piétonne – Cour Dillon

Une déviation piétonne sera mise en place en collaboration entre Tisséo-SMTC, Rio Loco et les services techniques de la Mairie de Toulouse.

Des barrières de Police seront mises à disposition de Rio Loco qui prendra en charge le montage, la maintenance et le démontage en collaboration avec Tisséo.

+ Dispositif de filtrage – Cour Dillon

Le Cours Dillon ainsi que la gare de bus Tisséo seront interdits aux véhicules non
Un dispositif de filtrage et de fermeture sera mis en place à l'entrée de la gare de
bus Tisséo.

Le dispositif est prévu sur deux interventions bien distinctes :

- Un système de filtrage de 5h00 à 22h00 en journée.
- Un système de barrières de 22h à 5h00.

Ces deux systèmes seront gérés par la société de sécurité et de gardiennage choisie par le
Festival Rio Loco.

Il est ici proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et
d'autoriser le Président à signer cette dernière.

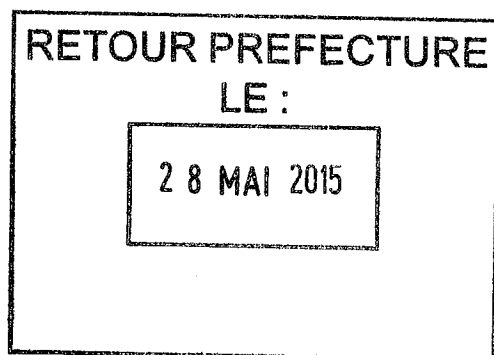
*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Mairie de
Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour
contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

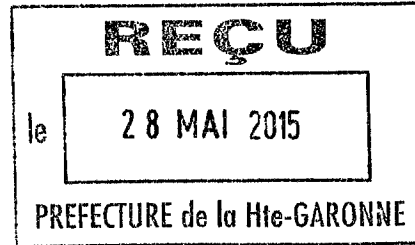
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

CONVENTION



ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2015.05.27.18.5 en date du 27 mai 2015.

Ci-après dénommé **TISSEO-SMTC**

ET

La Mairie de Toulouse – Affaires Culturelles, 18, rue Saint-Rémésy - 31000 Toulouse, représentée par Monsieur Francis GRASS, en tant qu'Adjoint au Maire en charge de la Culture.

Ci-après dénommée **LA MAIRIE DE TOULOUSE**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du festival Rio Loco qui se tiendra du 17 juin 2015 au 20 juin 2015 à la Prairie des Filtres, il a été envisagé d'établir un partenariat entre la Mairie de Toulouse et Tisséo-SMTC.

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de Tisséo-SMTC et de la Mairie de Toulouse dans le cadre des actions organisées par cette dernière lors du Festival Rio Loco.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE TISSEO-SMTC

2-1 MOYENS DE COMMUNICATION

Tisséo-SMTC s'engage à (...) :

- (...) assurer la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 8 au 20 juin 2015 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public.
- (...) assurer la mise à disposition d'espaces d'affichage sur le réseau bus et métro du 1^{er} au 20 juin 2015 : Voitures de Bus et quais métro.

2-2 : MOYENS TECHNIQUES

Tisséo-SMTC s'engage à mettre à disposition du 17 au 20 juin 2015, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé Cours Dillon.

En accord avec les organisateurs du Festival RIO LOCO, Tisséo-SMTC se chargera d'informer les salariés de Tisséo ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par la Mairie de Toulouse, d'un système de filtrage et de fermeture. Seuls les bus et les véhicules de Tisséo seront autorisés à stationner et à circuler sur la gare. Chaque conducteur devra posséder un justificatif en cas de contrôle (badges fournis par Tisséo).

Les responsables de la gare de bus Tisséo devront collaborer sur site avec l'équipe organisatrice de Rio Loco, les agents de la société sécurité et de gardiennage mise à disposition, ainsi que des agents de la Police Municipale.

Les bus Tisséo circulent sur la gare entre 5h00 et 22h. À partir de 22h, le site de la gare de bus du cours Dillon sera fermé dans sa totalité et pour toute personne, y compris les salariés de Tisséo et ce jusqu'à 5h00 le lendemain à l'arrivée des premiers bus. Seuls les secours, Pompiers, Samu et interventions d'urgence seront habilités à passer.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE DE TOULOUSE

3-1- Moyens de communication

La Ville de Toulouse s'engage à assurer la visibilité de Tisséo-SMTC sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation (logo + insertion dans le programme du Festival).

3-2- Invitations

La Ville de Toulouse s'engage à mettre à la disposition du personnel de Tisséo-SMTC et de Tisséo 50 invitations par soir (50 "Pass 1 jour") et 20 Pass festival (20 "Pass 5 jours").

3-3 Dispositifs techniques - Prairie des Filtres

+ Déviatio

Une déviation piétonne sera mise en place en collaboration entre Tisséo-SMTC, les organisateurs du Festival Rio Loco et les services techniques de la Mairie de Toulouse. Le passage du public est prévu, grâce à un aménagement sur la haie et les barrières ou fond du parking de la gare, par un enlèvement du mobilier urbain.

Des barrières de Police sont mises à disposition de Rio Loco qui prendra en charge le montage, la maintenance et le démontage en collaboration avec Tisséo.

+ Dispositif de filtrage – Cour Dillon

Le Cours Dillon ainsi que la gare de bus Tisséo seront interdits aux véhicules non autorisés, afin d'éviter des problèmes de sécurité pour le public, de nuisance pour les riverains, les dégradations et de débordements dus aux marchands ambulants. Un dispositif de filtrage et de fermeture sera mis en place à l'entrée de la gare de bus Tisséo.

Le dispositif est prévu sur deux interventions bien distinctes :

- Un système de filtrage de 5h00 à 22h en journée, qui permet de laisser passer les bus ainsi que les véhicules Tisséo uniquement avec une possibilité de contrôle auprès des conducteurs.
- Un système de barrières de 22h à 5h00, empêchera l'accès à la totalité de la gare de bus du Cours Dillon à toute personne, excepté, les secours (Pompier, Samu et intervention d'urgence).

Ces deux systèmes seront gérés par la société de sécurité et de gardiennage choisie par le Festival Rio Loco.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation du festival ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 20 juin 2015 inclus sauf cas de résiliation prévu à l'article 6.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La convention peut être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, ou en cas d'annulation du Festival.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente.

A Toulouse, le

Pour Tisséo-SMTC
Le Président
Monsieur Jean-Michel LATTES

Pour la Mairie de Toulouse
L'adjoint au Maire en charge de la Culture,